



Accueil des stagiaires 1er degré 68 – master 2 & DU Année scolaire 2015-2016

Chacun de ces stagiaires sera affecté sur un **poste à mi-temps**. Il bénéficiera d'une formation à l'ESPE l'autre mi-temps. L'accompagnement de chaque stagiaire se fera dans le cadre d'un tutorat mixte, assuré conjointement par le conseiller pédagogique de la circonscription, et un visiteur-référent désigné par l'ESPE.

ORGANISATION ET CONTENUS – Sources : ESPE – DSDEN 68

	Dates horaires/durée	Intervenants	Lieux	Contenu des interventions
ACCUEIL	<i>Cet accueil, organisé en lien avec l'ESPE, est destiné à présenter les enjeux de l'année de stage, les conditions de son déroulement et l'environnement professionnel.</i>			
	Mardi 25/08/2015 8h30-16h45 Mercredi 26/08/2015 8h30-18h00	Formateurs ESPE	ESPE Colmar	Préparation à la prise de fonction par l'ESPE
	Jeudi 27/08/2015 9h-12h	DASEN IENA IEN chargé de mission, coordonnateurs ESPE IEN, équipes de circonscription le cas échéant	ESPE Colmar	Accueil par Mme la directrice académique et présentation du cadre général de la formation et du référentiel de compétences. Présentation du livret d'accueil des stagiaires Rencontre avec l'IEN, son équipe : prise de contact, déontologie, responsabilité collective
	Jeudi 27/08/2015 15h-17h	Recteur DASEN	Tanzmatten Sélestat	Accueil institutionnel par M. le Recteur
	Vendredi 28 août matin	Equipe d'école, titulaire de la classe	École d'affectation	Prise de contact avec l'école et avec l'enseignant titulaire de la classe
	Vendredi 28 août après-midi	CP tuteur	ESPE Colmar	Prise de contact avec le tuteur et préparation de la rentrée : aide à la prise de fonction, à la conception de séquences d'enseignement, à la prise en charge de la classe
	Lundi 31 août Journée	Directeurs et adjoints	École d'affectation	Rentrée des enseignants dans l'école d'affectation
	Mardi 1^{er} septembre Journée		École d'affectation	Tous les professeurs des écoles stagiaires seront dans leur classe le jour de la rentrée, quels que soient leurs jours de prise en charge de la classe en responsabilité